

Montréal, le 28 août 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Yves Fréchette et Simon Turmel
Avocats
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Pierre Pelletier
Avocat
2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

OBJET : Demande du Transporteur et du Distributeur relative au remplacement des systèmes de conduite des réseaux de transport et de distribution d'électricité
Dossier: R-4047-2018

Chers confrères,

Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution d'électricité (les Demandeurs) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), le 21 juin 2018, une demande conjointe relative au dossier mentionné en rubrique.

La Régie publie le 13 juillet 2018 un avis aux personnes intéressées les invitant à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation. L'AQCIE-CIFQ dépose une demande d'intervention le 23 juillet 2018 que les Demandeurs commentent le 31 juillet 2018. L'AQCIE-CIFQ réplique à ces commentaires le 6 août 2018.

Le 23 août 2018, les Demandeurs déposent une demande amendée.

La formation chargée du présent dossier me charge de m'enquérir auprès de l'AQCIE-CIFQ de son intention de déposer une demande d'intervention amendée. Si tel devait être le cas, l'AQCIE-CIFQ pourra déposer sa demande d'intervention amendée au plus tard le **7 septembre 2018 à 12 h**. Les Demandeurs pourront commenter cette demande au plus tard le **14 septembre 2018 à 12 h**, et l'AQCIE-CIFQ pourra y répliquer au plus tard le **19 septembre 2018 à 12 h**.

La Régie apprécierait par ailleurs que l'AQCIE-CIFQ lui fasse connaître son intention à cet égard dès que possible.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd